

Remettez ce certificat à votre bailleur pour
activer la caution Visale.

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION

Visa n°V11324163540 attribué le 16/12/2024

Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :

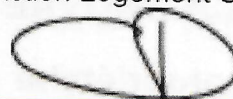
Prénom : Dario
Nom : HERELLE

Ce visa est valable jusqu'au 16/03/2025, pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :

- 850.00 €

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa.

Pour Action Logement Services



Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement, a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.

Visale, une garantie



COMPLÈTE

- Une couverture en cas :
- d'impayés de loyers + charges*
 - de dégradations locatives**
 - de procédures de recouvrement.



GRATUITE

Une caution 100% gratuite pour le propriétaire et le locataire.



FIABLE

Un locataire certifié par Action Logement, acteur de référence du logement en France depuis 70 ans.



SIMPLE

Un site pour réaliser et suivre toutes vos démarches en ligne : de la souscription à la déclaration d'impayés.

Bailleur, comment activer votre garantie

C'est rapide ! 5 minutes suffisent !

1

Je me rends sur visale.fr et crée mon espace bailleur sécurisé

2

Je saisis le numéro de visa figurant en haut de ce document et le nom d'un des cotitulaires

3

J'obtiens mon contrat de cautionnement immédiatement et sans pièce justificative

4

Je signe **le bail** avec mon futur locataire

5

Je loue mon logement en toute sérénité

Pour plus d'informations, des conseillers sont à votre disposition au 0970 800 800 et sur visale.fr

*Dans la limite de 36 mensualités impayées de loyers et charges pour un logement du parc privé.

**Prise en charge des dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers et charges inscrits au bail pour les logements relevant du parc locatif privé. Visale est un dispositif créé à l'initiative des Partenaires Sociaux d'Action Logement et institué par la convention quinquennale du 02/12/2014. Action Logement, représenté par des employeurs et des salariés, gère paritairement la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) en faveur des entreprises et des salariés. La marque Visale est déposée par l'APAGL pour le compte d'Action Logement. Voir conditions sur le site visale.fr.

5 MINUTES POUR EXPLIQUER VISALE À UN PROPRIÉTAIRE !



1. C'EST QUOI VISALE ?

Une garantie de loyers 100 % gratuite financée par Action Logement,

Action Logement, acteur de référence du logement en France, s'engage à indemniser le propriétaire en cas d'impayés de loyers et de dégradations. Les sommes versées au bailleur sont remboursées par le locataire à Action Logement.



**9 BAILLEURS
BÉNÉFICIAIRES
SUR 10
RECOMMANDENT VISALE***

2. ÇA COUVRE QUOI ?

Le propriétaire est remboursé chaque mois dès le 1^{er} impayé constitué, sans carence

Il est couvert sur toute la durée du bail, dans la limite de 36 mois d'impayés, et jusqu'à 2 mois de loyers et charges en cas de dégradations. L'ensemble des frais de procédure est pris en charge jusqu'à résiliation du bail si nécessaire.

3. EN CAS D'IMPAYÉS

Dès qu'un impayé est déclaré, le remboursement est traité rapidement si la déclaration est complète

Concrètement comment ça se passe ?

Le propriétaire déclare l'impayé à partir du 2^{ème} mois d'incident, sur son compte Visale. Action Logement effectue ensuite le remboursement sur son compte bancaire.

4. SES AVANTAGES

Le locataire est certifié par Action Logement

Action Logement vérifie l'ensemble des pièces justificatives. Aucun risque lié à la solvabilité d'un garant physique, ni aucune cotisation liée à une assurance payante.

5. SIMPLE ET 100% DÉMATÉRIALISÉE

Le site visale.fr pour réaliser et suivre toutes les démarches en ligne

Pour activer le contrat de cautionnement (avant la signature du bail), le propriétaire doit s'inscrire au préalable sur visale.fr

*Source CREDOC 2020

Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle



**Connectez-vous
sur visale.fr**

VISALE. 
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE